



Héritage de la maison de ma tante maternelle

Par **ANNICK**, le **12/07/2008** à **10:00**

Bonjour, rnsuite à un testament, je viens d'hériter de la maison de ma tante maternelle (qui était veuve, sans enfants aussi bien du côté de son mari - plus de famille), elle a 2 soeurs (dont ma mère) qui sont toujours en vie. rnJe viens de signer le document notarié qui me nomme propriétaire de cette maison, mais l'ETAT a une part de 55% du fait de ma lignée (2ème). rnMa 1ème question est : si je vends la maison les frais engendrés de recherches de plomb, d'amiente, ... est-ce que l'ETAT en paye une partie du fait de ces 55%. rnEt ma 2ème question est : si je ne trouve pas d'acheteur est-ce que je peux choisir un prix plus bas pour pouvoir acheter la part de l'ETAT? Car actuellement la maison est en vente à 120000euros et l'agence semblait me dire qu'il fallait baisser le prix alors que le notaire avait estimé la maison à 120000euros. rnJe vous remercie de vos réponses cela m'aidera bien car je suis perplexe du fait que l'ETAT est derrière moi.

Par **Visiteur**, le **18/07/2008** à **00:07**

Bonsoir, rnrnLes [fluo]droits de succession[/fluo] sont effectivement de 55% de la valeur du bien [s]en l'état [/s] au jour du décès, en tant que successsion. rnIls ne sont donc pas relatifs à une vente. rnrnL'Etat n'est donc pas co-propriétaire avec vous. rnVous êtes propriétaire mais vous devez payer ces droits de succession. Pour cela, vous pouvez obtenir un délai ou [s]un étalement.[/s] rnrnPour contester l'évaluation faite par le notaire, il faut demander une expertise. rnrnSi vous vendez, les frais que vous évoquez sont donc à payer par vous. rnrnTrès cordialement

Par **GEORMURI**, le **20/01/2018** à **13:12**

J AI HERITE DE LA MAISON DE MA TANTE AVEC MES 2 FRERES rnJE SUIS INTERESSE
POUR LA RACHETERnCOMBIEN JE VAIS DEVOIR PAYER rnMAISON ESTIME A
200000EUROS

Par **amajuris**, le **20/01/2018** à **13:19**

bonjour et merci, ça fait toujours plaisir !rnvous rachèterez les parts de vos frères au prix qu'ils
voudront voudront bien vous la vendre sans oublier les frais et taxes à votre charge.